

2019-2023 / Bulletin n° 250

Le 20 avril 2021

JOUR DE DEUIL NATIONAL - 28 AVRIL 2021 LE STTP SE RECUEILLE

Le jour de deuil national, célébré le 28 avril, commémore la mémoire des travailleuses et des travailleurs blessés ou tués au travail. Initiée il y a 37 ans par le mouvement ouvrier, cette journée de commémoration attire l'attention sur les blessures subies au travail et les accidents mortels. Cette journée de commémoration a été reconnue par le gouvernement fédéral en 1991, plus de six ans après son adoption par le Congrès du travail du Canada, en 1985.

Même si cette journée est maintenant reconnue dans plus de 100 pays et que le Canada la souligne officiellement, la dernière année nous a rappelé qu'il reste beaucoup de travail à faire pour améliorer la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

Après plus d'un an sous la menace de la COVID-19, notre façon de vivre et notre façon de travailler ont changé grandement. Alors que des millions de travailleuses et de travailleurs au Canada ont dû composer avec des horaires de travail coupés ou modifiés, ou demeurer à la maison pour des raisons telles que la garde d'enfants, la maladie, ou des problèmes personnels causés par les mesures d'urgence, d'autres ont dû continuer à travailler malgré la menace du virus.

Nous avons dû adapter notre façon d'effectuer notre travail en toute sécurité avec de l'équipement de protection individuelle adapté à l'ensemble de nos activités, et ce, dans tout le pays. Les travailleuses et travailleurs de différents secteurs, dont le service postal, ont risqué chaque jour leur santé et leur sécurité pour aider le pays à traverser cette crise historique, en tentant, tant bien que mal, de prendre soin de leur santé mentale et de leur bien-être personnel.

Le mercredi 28 avril 2021, où que nous soyons, prenons le temps de nous recueillir pour nos consœurs et confrères qui ont souffert ou qui n'ont malheureusement pas survécu à ce terrible virus. Rappelons-nous aussi les personnes qui sont mortes, qui sont blessées ou qui sont devenues invalides à cause de leur travail. Tous ensemble, nous devons nous engager à obliger les employeurs et les gouvernements à respecter leurs obligations d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires. Faisons aussi en sorte de renforcer les normes et les mesures de protection en matière de santé et de sécurité et d'assurer leur application dans nos lieux de travail.

***CAUSER DU TORT À L'UN D'ENTRE NOUS,
C'EST CAUSER DU TORT À TOUS!***

Solidarité,



Marc Roussel
Permanent syndical national
Santé et sécurité

MR/mps- sepb 225
ma/scfp1979

